

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

-----

**2018 DGRI 37** Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fondation France Libertés pour son programme Animation Kurdistan.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la fondation « France Libertés Fondation Danielle Mitterrand » dont le siège social se situe au 5 rue Blanche à Paris 9<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission.

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour l'attribution d'une subvention de 10 000 € attribuée à la fondation « France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand », dont le siège social se situe au 5 rue Blanche à Paris 9<sup>e</sup> Paris pour son projet de formation d'animateurs dans les camps de réfugiés au Kurdistan Irakien.

Article 2 : La dépense correspondante de 10 000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO